



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Martin CORTEIL et Madame Kelly QUERTINMONT domiciliés Chemin du Pré Noël 25 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Chemin du Pré Noël, 25 à 4845 Sart et cadastré division 2, section C n°706F.

Le projet est de type : l'extension d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

Extension dans le prolongement du volume principal et du volume secondaire en vue d'augmenter les espaces de nuit, de créer un garage et un espace de rangement. Matériaux identiques à l'existant.

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40. §1er,2° : écarts aux prescriptions du lotissement, à savoir : volume secondaire à toiture plate inférieur à 20 m² - mise en œuvre de trois matériaux différents, dont deux non conformes aux prescriptions (crépi et fibrociment non autorisés, en sus du moellon - horizontalité des nouvelles baies.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le **jeudi 21/05/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/05/2026 au 01/06/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600036/5410/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 22/04/2026

Par le Collège communal,

La Directrice générale,


B. ROYEN



La Bourgmestre,


V. VANDEBERG